

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVÉRELET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

| Départs de Saumur pour Nantes. | | Départs de Saumur pour Paris. | |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------|
| 7 heures 45 minut. soir, | Omnibus. | 9 heure 50 minut. mat. | Express. |
| 3 — 52 — — | Express. | 11 — 51 — matin, | Omnibus. |
| 3 — 32 — — | matin, Express-Poste. | 6 — 6 — soir, | Omnibus. |
| 9 — — — | Omnibus. | 9 — 44 — — | Direct-Poste. |
| Départ de Saumur pour Angers. | | Départ de Saumur pour Tours. | |
| 1 heure 2 minutes soir, | Omnibus. | 3 heures 15 minut. matin, | March.-Mixte. |
| | | 8 — 7 minut. matin, | Omnibus. |

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Pays :

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le rapport suivant adressé à S. Exc. M. l'amiral ministre de la marine par M. le capitaine de frégate Roussin, commandant la station du Danube.

La libre navigation du Danube a été, on se le rappelle, l'objet d'un article spécial du traité de Paris. Une commission avait été nommée pour étudier la partie du fleuve qui présente des difficultés de navigabilité et lever les obstacles, de quelque nature qu'il fussent, qui s'opposeraient au libre parcours de ce fleuve. C'est dans le Bas-Danube, à partir de Toulcha jusqu'à la mer, que commencent les difficultés de navigation. A 7 kilomètres au dessous de Toulcha se trouve l'île de Saint-Georges, qui s'élève au milieu des deux branches du fleuve, dont l'une s'appelle le canal de Soulina et l'autre le canal de Saint-Georges. La première coule à l'est; la seconde vers le sud-est.

Le canal de Soulina trace de nombreux circuits. Les difficultés de sa navigation sont augmentées par des bancs de sable qui rétrécissent le chenal, naturellement très-étroit. Le fond moyen est de cinq à six mètres, mais dans beaucoup d'endroits il n'est que de deux mètres et même d'un mètre et demi, notamment au lieu dit des Deux-Argaguy. Les navires étaient obligés sur ce point de s'alléger en débarquant une partie de leur cargaison. En outre, à son embouchure, le chenal est étroit et il était obstrué dans toute son étendue par des bancs de sable et de vase molle, ce qui obligeait les navires à s'alléger encore sur ce point pour franchir la barre.

Le rapport de M. le capitaine de frégate Roussin donne sur la navigation de cette partie du fleuve, et en général sur la navigation dans la mer Noire, des détails qui intéressent au plus haut degré le commerce maritime de l'Europe.

A bord de l'Averne, Galatz, 19 décembre 1858.

Monsieur l'amiral,

Il n'y a actuellement que 8 à 9 pieds d'eau sur la barre de Soulina, la seule embouchure par laquelle on entre dans le Danube; il faut donc choisir des

navires de faible tirant d'eau qui ne soient pas obligés de s'alléger de toute leur cargaison. Des navires de deux à trois cents tonneaux, à fonds aussi plats que possible, sont à préférer par ce motif. C'est, en effet, le tonnage de la plupart de ceux qui viennent ici, mais souvent ils ont des formes trop fines qui leur causent des frais considérables.

La saison de la navigation présente dans le Danube deux périodes d'activité: le printemps, où l'on vient chercher les grains de l'année précédente, et l'automne, où l'on prend les produits de la dernière récolte. Au printemps, il faut arriver, autant que possible, vers la fin de mars. A cette époque, les glaces ont disparu, et en menant ses affaires avec activité, on peut sortir du Danube avant le commencement des fièvres, qui sont dangereuses pour des équipages peu surveillés et souvent surchargés de travail.

En automne il faut être rendu dans le Danube au plus tard à la fin d'octobre, autrement on s'expose à ne pas pouvoir charger ni partir avant que le fleuve gèle, et à rester deux ou trois mois pris dans les glaces. Les traversées des ports de l'Europe occidentale ou du Danube étant généralement contrariées par des vents de nord qui occasionnent de grands retards dans l'Archipel, aux passages des Dardanelles et du Bosphore, je pense qu'on devrait partir d'Angleterre en août, et des ports de la Méditerranée en septembre au plus tard.

La navigation dans la mer Noire n'est pas aussi difficile que celle de la Manche. C'est à tort que nos capitaines s'en effraient et qu'ils croient devoir prendre des pilotes à Constantinople. En choisissant un temps favorable pour s'éloigner du Bosphore, ils se trouvent bientôt dans un bassin assez large pour recevoir un coup de vent, et ils peuvent courir de longues bordées. L'île aux Serpents offre un excellent point d'atterrissage pour les embouchures du Danube. Elle est très-accorte, assez élevée et couronnée par un phare d'une portée de 18 milles qui jusqu'ici est bien entretenu.

D'ailleurs la plupart des pilotes qu'on prend à Constantinople, et qui se donnent comme tels, non-seulement pour la mer Noire, mais aussi pour le

Danube, ne doivent inspirer aucune confiance. Ils ont peut-être fait quelques traversées du Bosphore au Danube, mais ils ne connaissent généralement pas les ports de refuge qu'on peut trouver sur la côte de Bulgarie, et encore moins les bancs et la position des débris de navires qui encombrant le cours de la Soulina. On ne saurait trop recommander aux capitaines de toujours se défier de leurs conseils, et, surtout lorsqu'ils arrivent devant l'embouchure de la Soulina, de ne pas tenter de franchir la barre sans avoir à bord un des pilotes brevetés de la direction du port.

Il est très-important qu'à leur passage à Constantinople les capitaines prennent au consulat de France connaissance des signaux de la tour de Soulina. Si, lorsqu'ils se présentent devant ce port, le pavillon qui interdit l'entrée est hissé sur la tour du phare, ils doivent prendre le large, ou s'ils préfèrent mouiller, choisir un mouillage assez éloigné de la côte dans le nord-est de l'entrée du fleuve.

Si au contraire un pilote du port leur propose de les entrer, il faut qu'ils donnent leur tirant d'eau bien exact pour qu'on leur indique, d'après l'état de la barre, s'il est nécessaire qu'ils s'allègent. Lorsque la brise n'est pas tout à fait favorable ou si l'on craint de toucher par le fait de la houle, il ne faut pas hésiter à se servir des petits bateaux à vapeur qui font le service de la barre. Il y a actuellement quatre de ces remorqueurs. Ils appartiennent à des particuliers, et on traite directement avec leurs capitaines; mais la concurrence a réduit leur prix, qui n'est plus que de 8 ducats (96 fr.) pour franchir la barre.

Lorsqu'on est entré en rivière, on prend un pilote avec lequel on traite généralement pour monter et descendre le fleuve. Pour cette négociation comme pour faire marché avec les bateaux-allèges, il est bon de consulter le capitaine du port ou l'agent consulaire d'Angleterre, qui est chargé des intérêts français. Ces industries du pilotage dans le fleuve et des bateaux-allèges ne sont pas réglementées par la direction du port. Elles sont entièrement libres, exercées par les premiers venus, et il en résulte souvent des contestations où il est bien difficile de

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

En parlant ainsi, Marie se jeta dans les bras de son père, et, par un sublime effort, la pauvre enfant parvint à convaincre Michel de la sincérité de ses paroles. Elle voulait surmonter sa douleur, elle savait qu'elle la surmonterait, car vouloir c'est pouvoir, mais on ne pouvait exiger d'elle qu'un aussi grand chagrin disparût entièrement comme un éclair. Michel ne s'y trompa pas, mais il admira sa fille, et eut confiance dans l'avenir. La foi soutient les cœurs honnêtes, et Dieu vient toujours en aide à qui l'implore avec ferveur.

Cependant le marquis et Ambroise cheminaient vers le lieu de leur destination, et de temps en temps Armand donnait à Michel des nouvelles qui réjouissaient la pauvre Marie et la faisaient rêver.

Enfin, la dernière étape fut franchie, et les deux conscrits arrivèrent au dépôt. Le capitaine auquel ils échurent se montra satisfait de sa bonne fortune.

— Tu es un vieux soldat, dit-il à Ambroise; tant mieux, ce sont des frais d'instruction de moins à faire. Quant à ton compagnon...

— Oh! mon compagnon, répondit l'ex-garde française, en sait autant que moi!

— Vraiment! fit le capitaine.

— Je suis l'ami de ses parents, et j'ai fait son éducation. Tu peux, citoyen capitaine, le mettre à l'école de bataillon avec moi. Fais-nous habiller, fais-nous armer, et prends la peine d'assister à la première leçon.

— Soit, répondit l'officier, à demain.

Le lendemain, en effet, Armand, placé à l'école de bataillon, se montra si instruit, si bien au fait de son nouvel état, qu'il gagna les bonnes grâces de son capitaine.

— Parbleu! s'écria celui-ci, il ne manquerait plus qu'une chose!

— Quoi donc? demanda Ambroise tout joyeux du résultat.

— Mais, ajouta l'officier, que ton camarade sût lire et écrire.

Armand sourit, et le capitaine vit dans ce sourire qu'il avait deviné juste.

— Ton écriture est-elle bonne? ajouta-t-il.

— Elle est passable, répliqua le jeune homme.

— Est-elle assez bonne pour qu'on te confie des états de situation?

— Des états de situation... répéta Armand d'un air qui feignait l'ignorance.

— Oui, un état qui indique chaque jour l'effectif de

la compagnie, ses mutations, les entrées et les sorties.

— Dame! continua le jeune homme, il faudrait voir, et si l'on me donnait quelques leçons, peut-être viendrais-je à bout de la besogne.

— Mon fourrier est à l'hôpital, gravement malade d'une fluxion de poitrine; le sergent-major est dans l'embarras, et dans ma compagnie, personne n'est en état de lui venir en aide. Je vais te conduire chez lui, et si tu lui conviens, puisqu'il n'y a rien à l'apprendre, tu feras les fonctions de fourrier; et qui sait? tu peux bientôt en porter les galons. Cela dépend de la vie d'un homme, et d'un homme dont, je dois le dire, le médecin désespère.

— Soit, dit Armand, j'accepte. Mais j'espère, moi, que la mort aura tort cette fois, et que la compagnie ne perdra pas un bon soldat.

— C'est le vœu d'un brave garçon, d'un homme de cœur, répliqua le capitaine, et je vois que dès le premier moment j'ai eu raison d'avoir de la sympathie pour toi...

— Peste! mon gaillard, s'écria Ambroise d'un air joyeux, tout en les suivant, te voilà le pied dans l'étrier... Tu as de la chance, déjà fourrier en herbe!

— Ne sois pas jaloux de lui, répondit le capitaine, on fera de toi un sergent instructeur.

— Merci... fit Ambroise, pour rester au dépôt... Non, non, je suis venu ici pour aller aux bataillons de guerre, je ne me suis point enrôlé pour pourrir dans une garni-

maintenir son droit. Comme il n'y a pas de tarifs fixés, les pilotes et surtout les patrons d'allèges demandent des prix très-variables suivant la saison et le plus ou moins grand mouvement de la navigation. Il est donc très-nécessaire de se renseigner sur les prix moyens du jour.

Les navires qui arrivent tard dans le Danube, en novembre ou en décembre, et ceux qui, en raison de leurs plus grandes dimensions, supportent mieux les frais accessoires, ont certainement avantage à se faire remorquer jusqu'au port de chargement; car il est toujours très-pénible de remonter la Soulina. On le fait la plupart du temps à la cordelle. Souvent on met un mois et plus pour arriver à Galatz, qui n'est qu'à 35 lieues de la mer. C'est perdre beaucoup de temps, et, si la saison est avancée, cela peut avoir la conséquence très-grave d'être surpris par les glaces. En général, nos capitaines hésitent à se servir des bateaux à vapeur. Ils n'aiment pas à faire des frais qu'ils espèrent éviter avec la chance d'un vent favorable; mais c'est souvent un faux calcul, et les capitaines que j'ai vus le mieux réussir dans le Danube sont ceux qui n'ont pas craint d'user largement du secours de la vapeur.

Quand les navires ont leur chargement, ils descendent le fleuve avec le courant. Les plus grands sont obligés; dès leur départ du port, de mettre une partie de leur cargaison sur des bateaux-allèges. Tous doivent le faire pour franchir la barre de l'embouchure. Les capitaines ne sauraient trop se défier des patrons qu'ils emploient à cette occasion. Autant que possible ils doivent garder les allèges près d'eux pour qu'on ne détourne pas une partie de leur grain, comme cela arrive souvent. Ils peuvent aussi s'attendre à être trompés dans le mesurage et à être exploités de toute manière, sous prétexte d'avaries, de retards, etc. La plus grande surveillance est de toute nécessité.

Pour les navires d'un fort tonnage, je conseille de mettre le tout ou partie de leur cargaison sur les bateaux à hélice de la Compagnie autrichienne. Ceux-ci remorquent les bâtiments, auxquels ils servent d'allèges, depuis le port de chargement jusqu'à Soulina, et, profitant d'une journée de beau temps, ils les conduisent en dehors de la barre, en mer, où le transbordement de la cargaison se fait en quelques heures. Les prix de la Compagnie autrichienne n'ont rien d'exagéré. On a affaire à une administration honnête. Cette manière d'opérer, rapide et sûre, est incontestablement la meilleure pour les navires de grandes dimensions. Plusieurs bâtiments anglais 400 tonneaux et au-dessus l'ont employée cet automne. J'ai décidé à les imiter deux capitaines français qui étaient arrivés à la fin de novembre, et déjà ils sont à Soulina en partance. A mon avis, il y a presque toujours avantage à s'aider de la vapeur pour les traversées dans le Danube.

Il est encore un autre ordre de difficultés auxquelles les capitaines marchands sont exposés dans le Danube et contre lesquelles il est bon de les mettre en garde. Presque tous nos bâtiments viennent ici frétés par des maisons de commerce établies en Angleterre. Ils sont adressés d'abord à Constantinople, d'où on les envoie à d'autres correspondants résidant à Galatz ou à Ibraïla. Ce changement des agents auxquels ils ont successivement affaire leur cause

souvent de grands embarras.

Le commerce des grains, tel qu'il se fait ici, est un véritable jeu, et l'on joue sur le prix des nolis comme sur l'achat et la vente des grains. C'est ainsi que des navires qui sont frétés depuis trois ou quatre mois et n'arrivent aux ports du Danube que lorsque le fret y a baissé, ne peuvent plus obtenir leur chargement aux conditions qui devraient leur être assurées par leurs chartes-parties. Si le taux de leur fret est avantageux aux consignataires, ceux-ci se présentent avec empressement; mais si, au contraire, ils craignent de perdre à l'exécution d'un contrat, ils cherchent par tous les moyens à l'é luder.

Un capitaine français a trouvé son consignataire en faillite, mais un autre n'a pas même pu découvrir le sien, et tous deux ont dû chercher de nouveaux affrèteurs. Plusieurs ont même vu vendre leurs chartes-parties au rabais. Les consignataires s'en débarrassent ainsi pour éviter de faire des chargements sur lesquels le prix connu des grains en Angleterre leur fait prévoir une perte. Cette faculté de négocier les chartes-parties est d'ailleurs de tradition, et il serait sans doute impossible de s'y opposer; mais les capitaines, pour ne pas être victimes de ce trafic, doivent exiger, si la charte-partie est vendue à perte, et s'ils chargent sur un nouveau prix, que la différence du prix ancien leur soit payée comptant.

Le consul de France à Ibraïla l'a obtenu ainsi pour un bâtiment; mais d'autres capitaines, fatigués des lenteurs et des difficultés qu'on opposait, sont partis sans avoir reçu sur place la somme dont leur charte-partie a été dépréciée, et je crains qu'ils n'aient beaucoup de peine à la recouvrer plus tard.

Les armateurs ne sauraient donc trop veiller à la rédaction des chartes-parties qu'ils acceptent pour leurs bâtiments. Souvent elles sont écrites en anglais, et certains capitaines ne prennent seulement pas le soin de se les faire traduire et expliquer. L'un d'eux, en arrivant dans le Danube, a été tout étonné d'apprendre qu'aux termes de sa charte-partie son consignataire avait le droit de l'envoyer charger à Giurgewo, à 180 milles en amont d'Ibraïla, qui est le dernier port auquel on destine ordinairement les bâtiments de mer. Il a dû, pour éviter de remonter ces 180 milles contre de forts courants, consentir à une réduction de son fret qui, cependant, n'était primitivement pas plus élevé que celui des navires chargés à Galatz ou Ibraïla.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 4 janvier. — *La Gazette* confirme la nouvelle donnée par la *Correspondencia Autografa*, que satisfaction entière sera donnée pour les exactions dont ont été victimes les Espagnols à Tampico.

Dans sa séance d'hier, le congrès a autorisé le gouvernement à continuer de percevoir les contributions.

Marseille, 5 janvier. — Les nouvelles suivantes sont en date de Constantinople du 29 décembre :

Les ambassadeurs des puissances avaient empêché l'ajournement des élections dans les Principautés et aussi la Porte de protester contre la nomina-

tion du prince Milosch. Le Sultan paraissait vouloir attendre l'abdication du prince Alexandre.

Tefic-Pacha a été envoyé en mission à Candie, dont la population se montre irritée et ne paie les impôts arriérés qu'en protestant de sa résistance au cas où on voudrait la désarmer.

Marseille, 5 janvier. — Ferrouk-Khan a été nommé par S. M. le Shah, premier ministre de Perse. Il a déjà décrété diverses réformes et ordonné une enquête générale sur la situation de l'administration et des ressources du pays. — Havas.

EXTÉRIEUR.

INDE. — Le *Bombay-Times* nous fournit quelques détails circonstanciés sur les faits déjà connus par la voie télégraphique.

Un fait nouveau nous est cependant révélé par la correspondance du *Globe*: Nana-Sahib, que le *Sun* appelle le « mécréant de Bithoor, » aurait quitté le Népal et se serait mis en marche à la tête de forces considérables pour rejoindre Tantia Topee, cet autre mécréant dont il est le meneur.

Nana-Sahib, donc, à ce qu'il paraît, a passé le Gange entre Futtoghur et Cawnpore, après avoir trompé la surveillance des brigadiers Parker et Colin Troup. On pensait que ce chef indien s'efforcera de pénétrer dans l'Inde centrale et d'opérer sa jonction avec Tantia-Topee dans le Deccan.

On reparle également de la fameuse Begum qui, aux dernières nouvelles, se trouvait à Bounree, où elle tenait sa cour (*sic*) avec Ikba shah, autre chef rebelle; l'un et l'autre, d'après le *Bombay-Times*, se préparaient à la fuite; serait-ce pour rejoindre Nana-Sahib et Tantia-Topee? C'est ce que le journal indien ne nous dit pas, mais il est à remarquer que les différents corps de l'armée anglaise ont peu de chance avec les gens qu'ils poursuivent.

Beni-Mahdoo Singh tient encore en échec lord Clyde, ainsi qu'un autre chef dont le nom nous est pour la première fois révélé: nous voulons parler d'Omrao Singh de Kantha, qui a fait dernièrement une tentative pour reprendre Poornah.

Toutes les nouvelles de l'Inde sont d'ailleurs pleines de contradictions; la rédaction des dépêches qui nous parviennent, par la voie anglaise principalement, est empreinte d'une obscurité d'où il est bien difficile de faire sortir la lumière.

Ce qu'il nous paraît résulter de plus clair de cet amas confus d'informations, c'est que la situation de l'Oude s'améliore par suite de l'exécution des plans de lord Clyde; mais si le combat finit faute de combattants dans cette province, est-ce bien là un succès réel, puisque les principaux chefs, échappant aux armes anglaises, vont forcer le généralissime à porter la guerre sur un autre point?

Espérons que le prochain courrier nous apportera des renseignements plus précis, et que le bruit de la défaite de Tantia-Topee par le brigadier Parker, que nous signale le *Sun*, se trouvera confirmé.

(Le Pays).

FAITS DIVERS.

Parmi les passagers du bateau de Southampton

son, j'aime l'odeur de la poudre.

— Est-ce que tu crois que je ne l'aime pas aussi moi, répliqua l'officier, et que j'ai trouvé mon épaulette dans un magasin d'habillement?

— Non, non, tu me fais l'effet d'un brave soldat, citoyen capitaine; mais s'il te faut un sergent, prends mon camarade, il te sera plus utile que moi.

— On vous prendra tous les deux, grognard, dit l'officier en riant.

— Comme cela, je n'ai plus rien à dire, conclut Ambroise.

Une heure après cette conversation, Armand, installé chez le sergent-major, commençait ses fonctions. Il avait montré assez de talent pour prouver qu'il était capable, et pas assez pour que le sous-officier comptable s'aperçût qu'il n'avait rien à lui apprendre.

Au moment où Ambroise rentrait seul à la chambre, il fut interpellé par le caporal d'ordinaire, prévôt d'armes, espèce de bravaque, qui sentait d'une lieue son provocateur.

— Ah! te voilà enfin, dit le caporal Drouget, en interpellant le vieux soldat; ce n'est pas malheureux, tu as assez flâné... Et d'où viens-tu, beau merle?

— Je viens de quitter le capitaine.

— Vous êtes donc bien ensemble?

— Il faut croire que ma conversation a des charmes pour lui, puisqu'il m'a gardé si longtemps, ainsi que tu

veux bien le remarquer.

— Tu lui auras raconté tes anciennes campagnes! répliqua le caporal d'un air ironique.

— Dame! il faut croire que ça l'intéressait, le brave homme!

— Belles prouesses, ma foi, et dont il y a à se vanter! Ambroise pâlit. Chez lui c'était un signe de colère; cependant il se contenta.

— Que veux-tu! répondit-il d'une voix tremblante, on fait ce qu'on peut. Je n'ai servi que pendant trente-trois ans, je n'ai fait que dix campagnes. Tu as peut-être mieux à nous offrir quoique tu paraisses jeune encore. Ah! si tu comptes plus d'années de service que moi, tu peux te vanter d'être bien conservé!

— Je suis soldat depuis cinq ans, répliqua Drouget... je suis parti à la grande levée de 1792!

— Et en cinq ans, tu en as fait plus que moi en trente-trois... Tu as de la chance!

— Je ne dis pas cela, balbutia le caporal qui s'aperçut que les rieurs n'étaient pas de son côté, et qui ne pouvait se défendre d'un sentiment de respect vis-à-vis de ce vieux soldat, si calme et si tranquille en apparence. Mais, ajouta-t-il en changeant la conversation, où est le fusillier Lenoir?... J'ai besoin de lui... c'est son tour de corvée!

— Je le remplacerai, dit Ambroise.

— Du tout, s'écria Drouget, je n'entends pas cela;

il me fait l'effet d'un muscadin, et les muscadins, il faut les ployer au joug de la discipline: Lenoir n'est pas là, je le mets à la salle de police pour deux jours.

— Soit! c'est une punition que le capitaine biffera au rapport, en supposant qu'elle aille jusque-là.

— Que veux-tu dire? demanda le caporal.

— Je veux dire que le fusillier Lenoir est en ce moment chez le sergent-major, qu'il fait les fonctions de fourrier, et que comme tel il est exempt de service et de corvées.

— Ah! c'est un bureaucrate, fit Drouget d'un air de mépris.

— Dame! répondit Ambroise, si tu veux manger et te chauffer, il faut bien que quelqu'un fasse les bons de pain et les bons de bois... Si tu veux toucher ta solde, il faut encore qu'on fasse l'état du prêt.

— Eh bien! je suis curieux de voir si ce muscadin-là tient le sabre aussi bien que la plume.

— C'est une bien mauvaise idée que tu as là! dit Ambroise en riant.

— Et pourquoi, je te prie? répliqua le caporal d'un air suffisant.

— Parce que tu pourrais recevoir ce que tu as la bonté de vouloir lui donner.

— Allons donc, mon ancien. Je suis prévôt d'armes, ajouta Drouget en se redressant.

— Et s'il était maître, lui?... C'est mon élève.

sorti vendredi du Havre se trouvait M. Masselin, capitaine du génie, accompagné d'un lieutenant et de quatre sapeurs, se rendant à Sainte-Hélène, voie d'Angleterre. Leur voyage se rattache aux travaux projetés pour reconstruire l'ancienne maison de Longwood et la rétablir telle qu'elle était à l'époque où l'Empereur Napoléon I^{er} a rendu le dernier soupir. On se rappelle que les plans de restauration sont approuvés par l'Empereur. Le départ de M. Masselin, désigné par le ministre de la guerre pour diriger les travaux, avait été annoncé prématurément il y a quelques jours.

— Le chemin de fer de Philadelphie a été, samedi, le théâtre d'un des accidents les plus extraordinaires sans conteste qui aient jamais été enregistrés. De Princeton à Trenton, les rails suivent bord à bord le canal de Delaware. Une goélette descendait ce canal; une brusque rafale la prend en travers et la fait pivoter sur elle-même, de manière que le bateau vint porter sur la berge. A ce moment arrive un convoi, et un abordage a lieu entre la locomotive et le navire. Il n'y a pas eu déraillement, mais le wagon de la maille a été précipité dans l'eau, ainsi qu'une voiture légère qui se trouvait placée sur le sommet du compartiment aux bagages. Trois employés de la compagnie ont été en outre assez grièvement blessés.

Le même jour, le nommé Thomas Griffith, épicerie établi à New-York, au coin de la huitième rue et de l'avenue C, a trouvé la mort en voulant monter sur un convoi déjà en marche, à la station de Newark.

— Dans une notice intitulée : *le Château et les Sires d'Orcher*, et publiée par le *Journal de Fécamp*, on mentionne un fait singulier :

Vers 1454, dit l'auteur de la notice, Jeanne Crespin de Mauny avait reçu en don de l'archevêque de Narbonne la terre d'Auvrecher. Fait assez remarquable, cette dame eut le commandement du château de Rouen sous le roi Louis XI. Il paraît que ce capitaine en jupons maniait l'épée comme un preux chevalier. Dans une rencontre d'honneur qu'elle eut sous les murs de Rouen avec un officier écossais de la garde du roi, elle reçut une blessure et tua son adversaire.

— Le 13 novembre dernier, un incendie considérable s'est déclaré, à dix heures du matin, dans le bas de la ville de Valparaiso. La corvette de la marine impériale *La Constantine*, l'avis à vapeur *La Mégère* et le transport *L'Infernal*, qui se trouvaient mouillés sur rade, se sont empressés d'envoyer à terre des détachements de marins formant un effectif de 150 hommes avec des pompes et le matériel nécessaire.

Nos marins, aidés des compagnies de pompiers de la ville, ont puissamment contribué à préserver la ville de Valparaiso d'un désastre complet. L'incendie, alimenté par un vent violent de N.-N.-E., avait pris, dans l'après-midi, des proportions effrayantes, et ce n'est que dans la soirée que l'on a pu se rendre maître du feu. On estime à une vingtaine de millions de francs, les pertes essayées pendant ce sinistre.

— On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* : Le pont suspendu de Coudol, dont on venait à peine d'achever la reconstruction, s'est écroulé

— Tu sais tirer, toi ? fit le caporal d'un air dédaigneux.

— Viens faire un tour à la salle d'armes, dit Ambroise, et je vais t'offrir un échantillon de mon savoir-faire.

On se mit en marche, et toute la chambrée suivit. A la manière dont le soldat engagea le fer, Durouget comprit qu'il avait devant lui un adversaire sérieux. La lutte fut vive et brillante, mais elle finit au détriment du caporal qui fut atteint en pleine poitrine.

— Hein ! fit le vieux soldat en relevant le fleuret, que dis-tu de ce coup-là ?

Drouget ne répondit pas; mais la colère s'empara de lui, d'autant mieux que les applaudissements de la galerie lui prouvèrent qu'on était satisfait qu'il eût trouvé son maître.

A ce moment, Armand parut sur le seuil de la salle. Il était rentré dans la chambrée. Le cuisinier de jour lui avait raconté ce qui se passait, et il était accouru.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 6 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 71 25
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 75

BOURSE DU 7 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 71 10
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 97 00

mardi dernier, 28 décembre, vers sept heures du soir. Les eaux de la Garonne, qui s'étaient élevées de quatre mètres ces jours derniers, ont baissé dans une assez grande proportion, mais insuffisante néanmoins pour permettre aux hommes de l'art de reconnaître les causes de cet accident.

C'est au moment où l'on commençait de charger ce pont afin d'en éprouver la solidité, que la rupture s'est déclarée; la travée droite étant la seule qui eût encore reçu le chargement, on suppose qu'elle s'est trouvée sans contre-poids, et que la pression exercée sur elle a fait fléchir le tablier, entraînant les colonnes et câbles qui le soutenaient. Du reste, les deux câbles ont parfaitement résisté à la secousse produite, et l'on espère que la plupart des matériaux, dont le sauvetage a été immédiatement entrepris, pourront être utilisés pour le rétablissement de ce pont.

— Dans les opérations de Bourse, une des questions les plus importantes est la vérification des comptes de l'agent de change ou du banquier; or, mettre chacun en état d'établir ou de vérifier son bordereau pour les affaires au comptant, ou son compte de liquidation pour les opérations à terme, est un véritable service à rendre aux capitalistes.

L'Arithmétique de la Bourse, petit traité de cent pages qui est contenu dans l'*Almanach de la Bourse de 1859*, atteint complètement ce but, il est essentiellement pratique et n'exige, pour être bien compris, que la connaissance des notions élémentaires d'arithmétique et des opérations qui se font journellement à la Bourse.

CHRONIQUE LOCALE.

Pendant et depuis la foire dernière à Saumur, des vols en assez grand nombre, ont été commis au préjudice des marchands forains; deux, en outre, ont eu lieu avec effraction, dans la nuit du 25 au 26 décembre dernier.

M. le Commissaire de police vient de découvrir deux bandes de petits voleurs, dirigées par un chef âgé de 18 ans, et a saisi sur eux et dans diverses maisons de la ville, une certaine quantité de porte-monnaie, couteaux, ciseaux, bracelets, mètres, décimètres, pipes et articles de fantaisie, etc., etc., le tout faisant partie des objets provenant des vols en question; les quatre principaux auteurs de ces délits sont aujourd'hui à la disposition de la justice, dans les prisons de Saumur.

AVIS ADMINISTRATIFS.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

PROJET DE DÉFENSE DE LA VILLE DE SAUMUR CONTRE LES INONDATIONS.

ENQUÊTE.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu le projet de travaux à exécuter pour défendre la ville de Saumur contre les inondations de la Loire;

Vu la loi du 28 mai 1858 et le décret impérial du 15 août de la même année;

Vu la circulaire ministérielle du 1^{er} septembre dernier;

Arrêtons :

ART. 1^{er}. — Une enquête, dont la durée est fixée à un mois, est ouverte à compter du 1^{er} janvier prochain, dans la ville de Saumur, sur le projet ci-dessus mentionné, indiquant le tracé des ouvrages, leurs dispositions principales, l'appréciation des dépenses, et auquel est joint un mémoire descriptif énonçant le but de l'entreprise et les avantages qu'on peut s'en promettre.

ART. 2. — Pendant ce délai d'un mois, les pièces du projet resteront déposées à la Mairie de Saumur, où des registres seront ouverts pour recevoir les déclarations des habitants, sur l'utilité et la convenance des travaux projetés comme sur la répartition des dépenses.

ART. 3. — Le montant approximatif de la dépense est fixée à la somme totale de 560,000 francs, et réparti provisoirement de la manière suivante :

| | |
|---|------|
| 1° L'Etat contribuera pour les..... | 2/3 |
| 2° Le département, à raison des immeubles qu'il possède à Saumur et qui sont affectés à un service public, contribuera pour..... | 1/90 |
| 3° La ville de Saumur, comme représentant la communauté des intérêts des habitants... | 3/10 |
| 4° Les propriétaires protégés par la levée neuve A B C, à raison de l'intérêt direct et immédiat qui résultera pour leurs propriétés, contribueront pour..... | 2/90 |

ART. 4. — Après la clôture de l'enquête, les propriétaires présumés devoir contribuer à la dépense,

ou leurs représentants, se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Delavau, membre du conseil général, que nous nommons commissaire à cet effet. Cette assemblée, quel que soit le nombre des membres présents, donnera son avis sur le projet et sur la part des dépenses qui doit rester à la charge de l'ensemble des propriétaires intéressés.

Un procès-verbal de sa délibération sera dressé par M. le Commissaire.

ART. 5. — Il sera ensuite procédé ainsi qu'il est prescrit aux articles 6 et suivants du décret précité.

ART. 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Saumur, par les soins de M. le Maire qui justifiera, par un certificat, de l'accomplissement de cette formalité.

En Préfecture à Angers, le 24 décembre 1858.

Signé : BOURLON DE ROUVRE.

Pour copie conforme,

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur,
Signé : V^{ie} O'NEILL DE TYRONE.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

PREFECTURE DE MAINE-ET-MAINE.

A M. M. les Sous-Préfets et Maires du département.
Messieurs,

Plusieurs fois, l'attention de l'autorité administrative a été appelée sur le danger que présente, pour la salubrité publique, le peu de précautions que prennent les habitants des campagnes pour enfouir leurs animaux morts, ainsi que l'habitude blâmable qu'ont les taupiers, de suspendre à des arbres, le long des chemins et des routes, les taupes qu'ils trouvent prises à leurs pièges. Non-seulement ces cadavres, en se putréfiant, vicient l'atmosphère et y répandent une odeur infecte et des exhalaisons malsaines, mais les mouches qu'ils attirent en grand nombre vont inoculer au loin aux animaux vivants, et même aux hommes, le virus qu'il ont puisé dans ces chairs en décomposition. L'expérience prouve que leur piqûre, en pareil cas, produit des effets funestes, et peut devenir mortelle.

Il importe donc, Messieurs, de veiller avec soin à ce que les cadavres des animaux morts soient enfouis promptement à une profondeur suffisante, à moins qu'ils ne puissent être transportés sur-le-champ, avec les précautions d'usage, dans les établissements où les matières animales sont transformées en engrais. Des recommandations vous ont déjà été adressées à cet effet en d'autres circonstances. Je ne puis que vous les renouveler.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie ce matin la note suivante, qui a été accueillie avec une grande satisfaction dans le public :

« Depuis quelques jours, l'opinion publique est agitée par des bruits alarmants, auxquels il est du devoir du gouvernement de mettre un terme en déclarant que rien dans nos relations diplomatiques n'autorise les craintes que ces bruits tendent à faire naître. »

Nous avons donc raison, on le voit, de dire hier que l'opinion s'était trop hâtée de considérer comme une éventualité de rupture la simple expression d'un regret manifesté par l'Empereur à l'ambassadeur d'une puissance avec laquelle nous avons, paraît-il, des rapports moins intimes que par le passé. (Le Pays.)

Une correspondance de Vienne nous apporte l'énonciation d'un fait d'une haute importance : si ses informations sont exactes, et nous avons tout lieu de les croire telles, le prince Alexandre Karageowitch se serait décidé à adresser à la nation serbe l'acte d'abdication qui lui était demandé par la skopschtina; le prince aurait également adressé à la Porte un duplicata de cet acte qui va rendre beaucoup plus facile la solution définitive de la question serbe.

La province continuait de jouir d'une tranquillité parfaite. (Le Pays.)

M. SICARD, chirurgien-dentiste à Tours, rue Royale, 4, rappelle à sa clientèle qu'il est à Saumur, le 15 de chaque mois régulièrement. (659)

P. CODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

UN VASTE TERRAIN,

Situé à Saumur, rue Verte,

Joignant au levant le Champ-de-Foire, au midi MM. Rosset, Guenois, Fourée, M^{me} Daligny et M. Lange, au couchant un chemin allant à la rue Saint-Lazare, et au nord la rue Verte. S'adresser à M. VÉE, ou à M^e CLOUARD. (14)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE OSSANT.

Les créanciers de la faillite du sieur Ossant, marchand de bois à Saint-Lambert des-Levées, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de Commerce, à se trouver le 18 janvier prochain, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon rester en état d'union.

Le greffier du Tribunal,
(15) E. CORNILLEAU.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur,

Le lundi 10 janvier 1859, à l'heure de
midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Boires,

Actuellement occupée par le sieur Reveilleau jardinier, consistant en une chambre basse, cellier à côté, une chambre haute, grenier au-dessus, jardin et puits commun. Le tout contenant environ 4 ares, et joignant en façade la rue et au couchant le jardin du sieur Gasnault. (633)

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

La propriété

DES COÛRDIÈRES,

Sur la commune de Brain-sur-Allonnes.

Cette propriété consiste en une petite maison de maître, une ferme, une closerie, pré et vignes réservés par le propriétaire : elle contient, d'après le cadastre, 15 hectares 76 ares 50 centiares.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur Cholet, fermier, et, pour traiter à M. PERSAC, propriétaire à Saumur, rue du Prêche, ou à M^e COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes. (634)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

MAISON

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située rue des Basses-Perrières, occupée par M. Legéay.

S'adresser à M. BRUNEAU, chez M. BUCAILLE. (4)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON.

Située sur la levée d'Enceinte.

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1859,

UNE MAISON.

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

Toutes espèces de facilités seront accordées pour les paiements en cas de vente.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Et à très-bon compte.

1^o Une CALÈCHE légère, harnais double et harnais simple, le tout presque neuf.

2^o Un fort et beau CHEVAL de voiture, hors d'âge, mais très-sûr et très-facile à conduire.

S'adresser au colonel MICHAUX, place de l'Arche-Dorée, n^o 4. (12)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRRE, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A ARRENTER

UNE MAISON

Agréablement située sur la Loire, rue de la Marino,

Ayant, outre les appartements, cour, basse-cour, écurie, remise et autres servitudes commodes.

S'adresser à M. HENRY, propriétaire de ladite maison. (615)

A CÉDER

Présentement,

Un FONDS DE LINGERIE, parfaitement achalandé, dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

Une belle JUMENT grise, âgée de 5 ans, propre à la selle et à la voiture. S'adresser à M. GRATIEN, négociant à Saumur. (10)

A VENDRE

Très-jolie petite JUMENT de Tarbes Elle s'attelle et se monte.

S'adresser, pour la voir, à l'Hôtel des Voyageurs, et, pour traiter, à M. PLACEAU, maréchal-ferrant, en face l'hôtel. (11)

PATRY, place St-Pierre, n^o 18, tambour de ville et afficheur.

10 MÉDAILLES 1847-1850-1854-1855-1857-1858

CHOCOLAT-LOUIT

MAISON

SUCCESSALE

8, r. Paradis-Pois

PARIS.

Usine à vapeur et Maison à Bordeaux

LOUIT FRÈRES ET C^o

MAISON

SUCCESSALE

9, rue de l'Arbre

MARSEILLE.

DÉPOT

Dans toutes les principales maisons de France et de l'Étranger.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE. — VINAIGRE ORIENTAL

De Ed. PINAUD. — Prix du flacon : 1 fr. 50.

Le Vinaigre Oriental est un délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre, et très-recherché pour la suavité de son parfum SANITAIRE et RAFRAICHISSANT, très en usage dans les pays orientaux, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Il raffermi les chairs, rend la souplesse et la vigueur aux membres épuisés par le travail, ou après une nuit de bal et de voyage. — Particulièrement recommandé aux personnes qui fréquentent les spectacles, les concerts et les lieux où l'air est naturellement vicié par l'agglomération de beaucoup de monde.

Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur.

Articles recommandés de la maison de Ed. PINAUD : Savon au suc de Laitue, plus doux à la peau que la pâte d'amande la plus fine. — Pomme aux Violettes de Parme, Moëlle de bœuf au Quinquina, Parfums pour le mouchoir, Essence de Violette de Parme, Délice des boudoirs et Nard celtique. (520)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Année 1859

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

50 centimes

ALMANACH

DE

LA BOURSE

POUR 1859 (4^e ANNÉE)

CONTENANT

L'ARITHMÉTIQUE DE LA BOURSE

LES DÉTAILS SUR LES FONDS PUBLICS, CHEMINS DE FER, ACTIONS INDUSTRIELLES, ETC.

CALENDRIER SPÉCIAL

INDIQUANT LES INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

se payant chaque mois.

BOURSE DE PARIS :

AGENTS DE CHANGE

BANQUIERS.

BOURSES DES DÉPARTEMENTS

AGENTS DE CHANGE

valeurs qui s'y négocient.

NOUVELLES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

CRÉÉES

DANS L'ANNÉE.

Un joli volume de 190 pages.

PRIX 50 CENTIMES.

Se trouve en cette ville chez tous les libraires ; et à Paris, chez HOUSSIAUX, rue du Jardinot, 3.

Autres Almanachs en vente : ALMANACH DE NAPOLEON, pour 1859, 11^e année. Avec gravures, 50 centimes. ALMANACH MUSICAL, 6^e année, contenant des morceaux de musique pour piano, portraits et biographies des musiciens célèbres. Petit album doré sur tranche. — 50 centimes.